



# DISPOSITIF 2H DE SPORTS EN PLUS AU COLLÈGE

2HSC 2023-2024

# Résumé du dispositif

 **GOUVERNEMENT**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**POUR TOUS  
LES COLLEGIENS  
VOLONTAIRES**

- Jusqu'à 2h gratuites par semaine
- Hors programme sans évaluation ni notation
- Une nouvelle offre ludique en partenariat avec des clubs sportifs

**DÉCOUVRIR - S'AMUSER - SE SENTIR BIEN**



**de  
SPORT**

# Contexte

[Bulletin officiel de déploiement du dispositif.](#)

**La pratique des activités physiques et sportives (APS)** constitue un des facteurs de bien-être et de réussite des collégiens. Elle contribue, en effet, au développement de compétences transversales nécessaires à la vie quotidienne comme à une scolarité épanouie et réussie (*goût de l'effort et de la persévérance, respect de l'autre et de soi-même, engagement individuel et collectif, etc.*).

**Le dispositif « 2 heures de sport en plus par semaine pour les collégiens » (2HSC), vient compléter ces dispositifs pour les collégiens, qui connaissent un décrochage significatif de la pratique sportive.**



**Vivons ensemble l'expérience sport et culture !**

# Objectifs

- ❑ **Lutter contre la sédentarité et le décrochage** sportif des adolescents.
- ❑ **Mobiliser** les jeunes les plus éloignés de la pratique, notamment les jeunes filles et les collégiens en situation de handicap.
- ❑ **Nouer des liens** entre les clubs et les établissements, sans concurrencer l'EPS ou la pratique en AS.
- ❑ **Proposer des activités innovantes**, ludiques et qui sont passerelles vers d'autres disciplines.



# Une opportunité pour les CR/CD/Clubs...

- ❑ Une opportunité de faire vivre le lien Ecole-Club et les complémentarités entre pratiques sur votre territoire (EPS / AS / clubs).

## Un ou plusieurs collèges de votre secteur sont engagés dans le dispositif 2HSC

\*vous trouverez en pièce jointe le fichier Excel avec la liste des collèges identifiés dans l'expérimentation sur le territoire de votre club.



# Le projet

Les « 2 heures de sport en plus pour les collégiens » consistent en :

- Une proposition d'offre d'activités physiques ou sportives de **deux heures par semaine** ;
- Une offre **ouverte à tous les collégiens volontaires**, de la classe de 6e à la classe de 3<sup>e</sup>
- Une activité sportive qui se déroule **hors temps scolaire** et durant toute l'année scolaire
- Une offre **prise en charge par les structures sportives** en proximité du collège
- Une **offre complémentaire à l'enseignement d'éducation physique et sportive (EPS) et aux activités réalisées dans le cadre de l'association sportive (AS)**, auxquels elle ne se substitue pas.
- Non évaluées dans le cadre du bilan périodique.



Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

# Rappel du cadre du dispositif des 2h de sport en plus au collège

[Instruction MSJOP - MENJ du 26-4-2023](#)

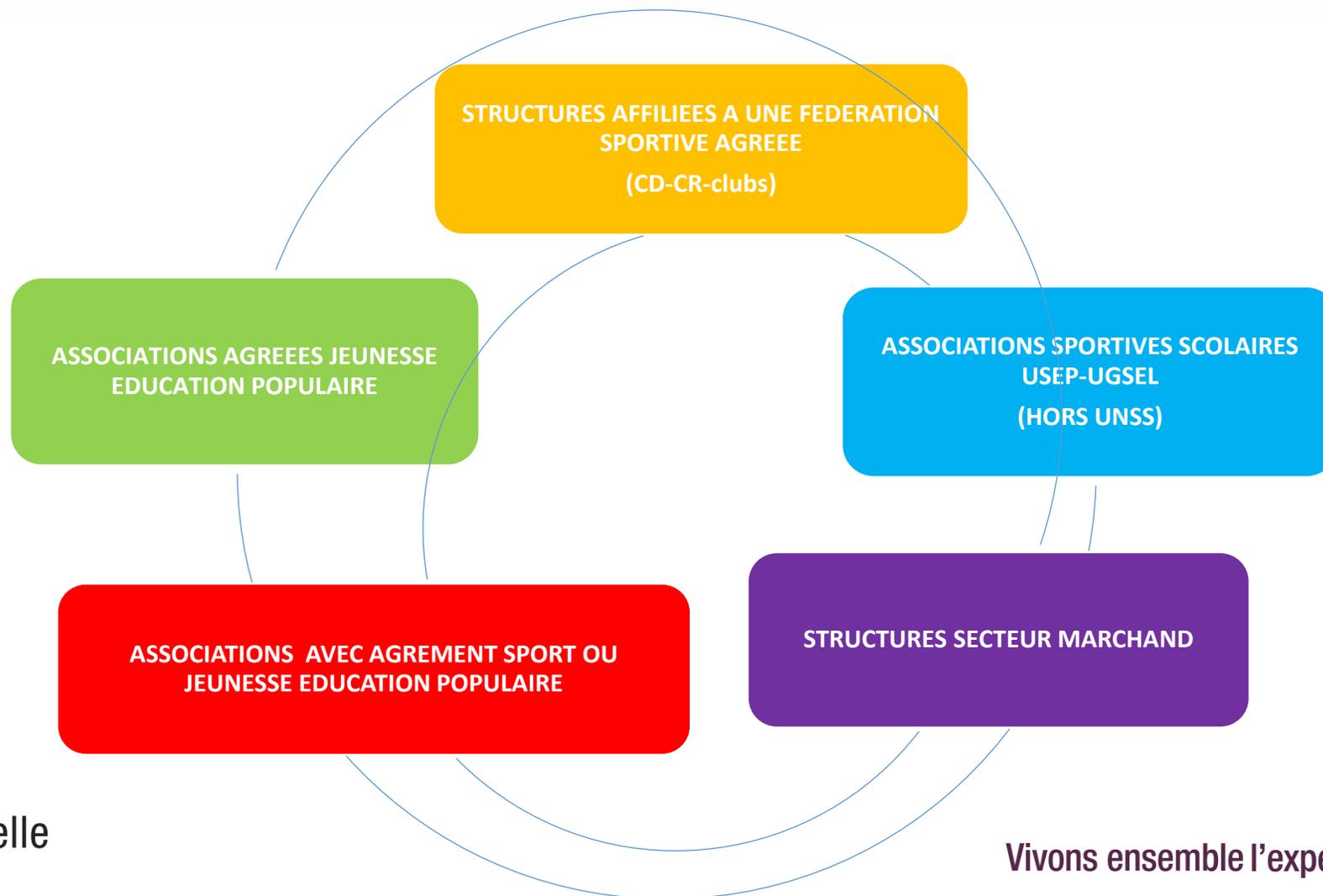
Priorité gouvernementale

**Offre nouvelle AP, ludo-sportive, à des collégiens éloignés d'une pratique régulière, en temps périscolaire, sur des créneaux identifiés par le chef d'établissement.**

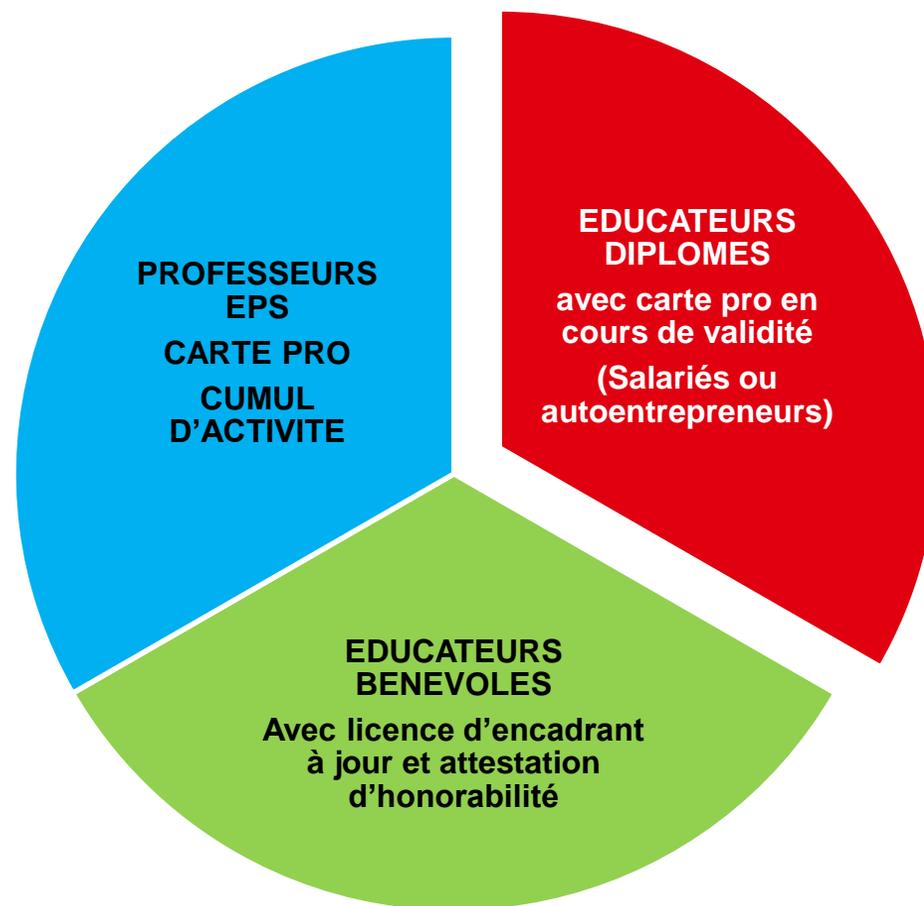
**Offre complémentaire de l'EPS et différente de celle de l'association sportive scolaire (AS) ou du club sportif.**

- **Type d'offre** : AP diversifiée, ludique, utilisant des éléments de jeux (gamification) (jeux à points par exemple), sans notation, intégrant plus d'AP dans leur vie quotidienne,
- **Diversité des publics accueillis** : mixité, inclusion
- **Finalités** : santé, bien-être, qualité de vie, épanouissement, prévention, nutrition, pratiques entre pairs...
- **Continuité éducative** (scolaire, périscolaire, extrascolaire) : continuum de parcours pour le jeune, complémentarité d'interventions territoriales (professeurs EPS, éducateurs sportifs, autres professionnels santé/insertion notamment)

# Quelles sont les structures éligibles pour le 2HSC ?



# Qui peut intervenir auprès des collégiens ?



# Qui peut intervenir auprès des collégiens ?

Des éducateurs sportifs rémunérés ou bénévoles peuvent intervenir.

## Concernant les éducateurs sportifs rémunérés :

- Pour pouvoir enseigner contre rémunération les activités physiques et sportives, **les intervenants doivent être titulaires d'un diplôme**, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un **certificat de qualification (CQP ALS OU BPJEPS)** inscrit sur la liste mentionnée à l'article R. 212-2 du code du sport et exercer dans les conditions prévues à ce même article ou être en cours de formation préparant à l'un de ces diplômes, titres ou certificats de qualification dans les conditions prévues à l'article R. 212-4 du même code.
- La structure a recours à des **éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle à jour** si elle les rémunère. Elle vérifie que leur qualification correspond à l'activité proposée, conformément à l'annexe II-1 de l'article A212-1 du code du sport1.
- Dans le cadre de la délivrance d'une carte professionnelle, **l'honorabilité d'un éducateur sportif est contrôlée par les services de l'État.**



Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

# Qui peut intervenir auprès des collégiens ?

## Concernant les éducateurs sportifs bénévoles :

- La structure fournit une **copie de la licence à jour** de l'intervenant lui permettant d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif.
- Les éducateurs sportifs bénévoles peuvent faire l'objet d'une interrogation manuelle du B2 et du FIJAIS lorsque la situation le justifie, sans toutefois instaurer de contrôle systématique. Il convient alors de recueillir l'identité complète de la personne concernée pour mettre en œuvre ce **contrôle d'honorabilité**.
- La qualification fédérale s'applique pour les structures affiliées selon le règlement de la fédération concernée (**Pour la FSCF: obligation d'être en activité régulière face à des publics dans une association ou structure territoriale, connaissance du public cible**).



# Le Financement

Le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques assume la charge financière de la prestation d'activité physique et sportive assurée par la structure signataire dans le cadre de l'expérimentation

- Forfait de 100 euros pour une séance de 2h pour 20 collégiens.
- Accès gratuit à ce dispositif à tous les collégiens volontaires
- Aucun frais pour les collèges.
- Les structures éligibles déposent une demande de subvention sur « [lecompteasso](#) » (LCA).
- Candidature instruite par la DRAJES & SDJES

Une modulation du nombre de collégiens est possible pour tenir compte de leurs besoins particuliers des collégiens ou des contraintes liées à l'activité proposée.

Les éventuels coûts de location des équipements et de transport peuvent être intégrés dans la demande de subvention sur cette base.



# Offres des structures et clubs dans le cadre du dispositif « 2 heures de sport en plus au collège »

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/2hsc>

## Guide de la démarche:

### **Objets:**

Structures et clubs, vous êtes invité à déposer vos offres d'activité sportive à destination des chefs d'établissements pour les collégiens volontaires de dispositif 2 heures de sport en plus en collège (2HSC). Cette offre sera contrôlée et validée au niveau départemental par la DSDEN/SDJES en lien avec la DRAJES de votre région.

Ce formulaire de proposition d'offre sera consultable et transmis aux chefs d'établissements volontaires.

**La validation par les services déconcentrés de votre offre ne donne l'obligation à un collège de réaliser un partenariat avec votre structure.**

**Durée de remplissage:** environ 21'

**Délais d'instruction de cette procédure:** environ 2 mois



Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

# A prévoir dans la candidature

- ❑ **Projet d'action:** activités, ressource, matériel, besoin en locaux (extérieur/salle de classe, gymnase), créneaux disponibles
- ❑ **Attestation d'assurance RC:**
  - Attestation fédérale si votre association adhère à l'assurance fédérale
  - Attestation RC propre si vous souscrivez à votre propre assurance RC (le contrat doit prendre en charge explicitement le fait d'encadrer des collégiens dans le cadre scolaire)
- ❑ **Encadrement:**
  - Educateurs sportifs professionnels** (salariés): carte professionnelle
  - Educateurs sportifs bénévoles** : copie de licence à jour/ information complète de l'intervenant (pour B2 et FIJAIS) contrôle d'honorabilité



# Projet d'action

**Les clubs FSCF & les Comités régionaux & départementaux sont invités à être partenaires de ce dispositif.**

Intérêt également au regard des PSF/PST (1000 emplois sociaux-sport)



**Vivons ensemble l'expérience sport et culture !**

# Projet d'action

Au regard du nombre de fédérations souhaitant décliner ce dispositif, Il est nécessaire de se démarquer de la concurrence

## Nous pouvons déployer dans le catal'offre, les activités suivantes

- Des activités nouvelles et émergentes (le type de l'offre proposée étant ludo-sportive)
- La multi-activité ® et les déclinaisons de l'éveil de l'enfant ® **C'est l'offre faite : à une même personne de vivre des expériences multiples « sport et culture » au sein de son association FSCF**
- Des activités digitales (mur interactif, casques virtuels, laser run, etc...)
- Activités physiques & culture Santé : (Multi-rythmie/ Capoeira/ Danse/ Gym'form)

Car ces activités physiques semblent répondre en tout point aux attentes de ce dispositif.



-Volonté de déposer des offres et des cycles sur toute la saison (SDJES)



Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

# Accueil des jeunes : savoir-faire des clubs

- Rôle éducatif essentiel auprès des jeunes
- Mise en place d'une pratique sportive encadrée et sécurisée
- Accueil assuré dans le quotidien des clubs (publics éloignés de la pratique, sans discrimination)
- Adaptation de l'offre de pratique aux besoins de ces publics
- Lien avec les coordinations du dispositif dans l'établissement (fiche de présence...)

# Principaux retours

## **DRAJES IDF & Val de Marne (94)**

Echo des chefs d'établissement : très positif

Impact extrêmement positif sur les élèves concernés par le dispositif: confiance, régularité, concentration

# Retour en chiffres sur l'année scolaire 2023-2024

	Nombre de collégiens participants	dont filles participantes	Nouveaux collégiens participants	Filles nouvelles participantes	Nombre de collégiens primo-pratiquants	dont filles primo-pratiquantes	
Période 1	<b>2938</b>	<b>1359</b>			<b>1635</b>	<b>810</b>	
Période 2	<b>4875</b>	<b>2082</b>	<b>1836</b>	<b>802</b>	<b>1541</b>	<b>760</b>	
<b>Période 3*</b>	<b>2015</b>	<b>761</b>	<b>503</b>	<b>198</b>	<b>371</b>	<b>164</b>	
<i>Remontée partielle des chiffres sur la période 3</i>							

# Objectifs 2024-2025

**X3**

**2023-2024:** 700 établissements volontaires

**2024-2025:** 2000 établissements volontaires

**FSCF:**

**2023-2024:** 13 structures intéressées et candidates

**2024-2025:** 50 structures intéressées & candidates

# FSCF 2023-2024: 13 structures

<b>ORLE D'OR SEMUROISE</b>	21 - Côte-d'Or - Bourgogne-Franche-Comté	Gymnastique
<b>GYM DANSE BREVELAISE</b>	56 - Morbihan - Bretagne	danse et/ou gym
<b>CTE DEP FEDERAT SPORT CULTUR FRANCE 94</b>	94 - Val-de-Marne - Île-de-France	Tchoukball, Bumball, Kinball, Torball, Athlétisme.
<b>COMITE REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE LA FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE</b>	75 - Paris - Île-de-France	Activité Multisport
<b>ABORE-EN-GATINAIS</b>	45 - Loiret - Centre-Val de Loire	CAPOEIRA
<b>GYM GUEMENEENNE</b>	44 - Loire-Atlantique - Pays de la Loire	Découverte de la gymnastique
<b>UNION SPORTIVE DU KREMLIN</b>	94 - Val-de-Marne - Île-de-France	tennis de table
<b>CAPOEIRA QUEBRADA DO SERTAO</b>	42 - Loire - Auvergne-Rhône-Alpes	Capoeira
<b>FONTANEL DIDIER</b>	07 - Ardèche - Auvergne-Rhône-Alpes	Gymnastique sur agrès
<b>COMITE DEPARTEMENTAL 'FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE' DE VENDEE</b>	85 - Vendée - Pays de la Loire	Multi-Activités innovantes et pratique digitale
<b>TANINGES ACROBATIE GYMNASTIQUE</b>	74 - Haute-Savoie - Auvergne-Rhône-Alpes	acro gym
<b>ALERTE CHAMBERIENNE</b>	73 - Savoie - Auvergne-Rhône-Alpes	Parkour, Gym (Nous sommes un club multisports)
<b>LES FRANCS ARCHERS DE LA BONNE LORRAINE</b>	53 - Mayenne - Pays de la Loire	activite physique pour tous

## Pour Résumer: Rappel du cadre du 2HSC!

**Pour mémoire:** la cible de ce dispositif vise à proposer **une activité sur le temps scolaire ou extrascolaire** (mais compatible dans l'emploi du temps du collégien) :

- À des jeunes scolaires éloignés des pratiques en club**
- Sur une offre de sport originale**, différente de l'offre classique que les jeunes peuvent facilement trouver dans leur secteur de vie, facile d'accès et de mise en œuvre, sans obstacle technique majeur
- Sur une activité porteuse de valeurs éducatives favorisant l'autonomie, l'éducation à l'environnement, l'engagement, l'effort, la vie en groupe** sur d'autres repères que ceux des pratiques compétitives classiques.

# Conditions de mise en œuvre



## Lieu de pratique :

- Au sein de l'établissement (installations du collège)
- En dehors de l'établissement : extérieur, installations de la collectivité / du club



## Conventionnement, assurance et responsabilité :

Convention, a minima, entre l'établissement et la structure sportive

L'association sportive est organisatrice de l'activité, elle assume donc la responsabilité des élèves

L'intervenant(e) doit être à jour de sa carte professionnelle / Vérification honorabilité pour les intervenant(e)s bénévoles

Remise de l'attestation du contrat en responsabilité civile



## Subvention :

Forfait de 100€ pour une intervention de deux heures

Dépôt de demande de subvention via LCA, après service fait



# Calendrier



Parcours 2 heures de sport en plus (2HS+) – Organisateur de l'offre : structures sportives

Je me renseigne sur le dispositif auprès du SDJES, CDOS ou structure territoriale fédérale et je consulte la liste des collèges volontaires au dispositif

Je fais part de mon intérêt au SDJES

Je propose mon offre sur « démarches simplifiées »

Mon offre est refusée

Je réviserai mon offre en lien la SDJES

Mon offre est validée

Je transmets les pièces obligatoires au SDJES

JUIN A SEPTEMBRE 2023

Je suis mis en contact avec le collège par le SDJES

Je présente mon offre au chef d'établissement

Je signe, avant le début des séances, la convention pour l'ensemble des périodes avec le chef d'établissement

Je suis destinataire de la liste des jeunes avec les numéros en cas d'urgence avant la 1<sup>ère</sup> séance

Je vérifie les autorisations parentales et fiches inscriptions

Je réalise les interventions dans les différentes périodes

JUIN A SEPTEMBRE 2023

SEPTEMBRE 2023 A JUIN 2024

Je formule ma demande de paiement sur le Compte Asso à **la fin du dernier cycle**, en joignant les fiches de présence durant le(s) période(s)

Je suis payé par la DRAJES

Je participe à l'évaluation du dispositif en répondant au questionnaire de l'INJEP

JUIN A JUILLET 2024

AVRIL A JUIN 2024

# Ressources

## **Bulletin officiel n° 17 du 27 avril 2023**

[Déploiement du dispositif deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens - Rentrée scolaire 2023:](#)

## **Kit Clubs:**

<https://www.sports.gouv.fr/media/6896/download>

## **Cartographie des Clubs volontaires:**

<https://www.sports.gouv.fr/2-heures-de-sport-en-plus-au-college-1988>



# Le Kit Club

## Kit club

-  ~\$23 10 11\_2h de sport en plus\_Convention type.doc
-  2023 06 11 Fiche Aide identification publics CE 2HSC.pptx
-  2023 06 11 fiche autorisation\_2023 2024.docx
-  2023 06 11 Fiche pratique CE EPLE.docx
-  2023 06 11 Recommandations aux clubs sur publics 2HSC.pptx
-  2023 06 12 2HSC\_FAQ\_2023.docx
-  2023 09 27\_2HSC\_QFQ\_2023\_2024.pptx
-  2023 10 11 DemarchesSimplifies\_tuto\_usagers\_ 2HSC.pptx
-  2023 10 11\_2h de sport en plus\_Convention type.doc
-  Plaidoyer familles 2023.pdf

# Questions diverses

## Quid du CMNCI ? (certificat médical)

Dans la mesure où aucune prise de licence n'est requise, les structures éligibles au dispositif « 2HSC » ne sont pas soumises à la réglementation sur le certificat médical de non-contre-indication.

Il n'y a par conséquent pas d'obligation de fournir un certificat médical pour le collégien volontaire, sauf pour certaines disciplines en environnement spécifique.

Toutefois le type de l'offre proposée (ludo-sportive) pourrait permettre une adaptation de cette obligation.



# Quelles démarches ?

## Déposer votre offre sur démarches simplifiées

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/2hsc>

**Attention :** aucune démarche directe auprès des chefs d'établissements. En revanche ne pas hésiter à faire du lien et à pousser des établissements scolaires à se porter volontaires et à candidater

## Se faire aider ?

**SDJES**

Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

**Annuaire des SDJES** : <https://annuaire.service-public.fr/navigation/sdjes>

**Contact FSCF**

**Emeric PÉTEUL**

Conseiller Technique National

P : 06 86 94 31 18

[emeric.peteul@fscf.asso.fr](mailto:emeric.peteul@fscf.asso.fr)



# ANNEXES



Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

# Comment déposer une offre « 2h de sport en plus au collège » (2HSC) sur Demarches-simplifiees?



*Ce tuto permet de vous accompagner dans le dépôt et le suivi de votre proposition d'offre « 2h de sport en plus au collège » (2HSC).*

**Emeric PÉTEUL**

Conseiller Technique National

P : 06 86 94 31 18

[emeric.peteul@fscf.asso.fr](mailto:emeric.peteul@fscf.asso.fr)

*Précisez votre région et les coordonnées de votre association*

# Préambule

- Dépôt offre « **2h de sport en plus au collège** », uniquement sous forme **numérique** via l'application Démarches-simplifiées:

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/2hsc>

- Préparer votre numéro SIRET <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>

FORMULAIRE UNIQUE NATIONAL

UNE VALIDATION SELON L'ORGANISATION ACADEMIQUE (RECTORAT-DRAJES/DSDEN-SDEJS)

# Se Connecter

Lien pour déposer une candidature : • <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/2hsc>



The screenshot shows a web browser window with the URL <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/test/ab8f577f-da12-47ba-b794-5b23f37ffe82>. The page features a blue header with the text "Offres des structures et clubs dans le cadre du dispositif '2 heures de sport en plus au collège'". Below the header is a blue button labeled "Commencer la démarche". The main content area is divided into two sections: "Quel est l'objet de la démarche ?" and "Quelle est la durée de remplissage de la démarche ?". The first section contains the following text: "Structures et clubs, vous êtes invité à déposer vos offres d'activité sportive à destination des chefs d'établissements pour les collégiens volontaires de dispositif 2 heures de sport en plus en collège (2HSC). Cette offre sera contrôlée et validée au niveau départemental par la DSDEN/SJES en lien avec la DRAJES de votre région. Ce formulaire de proposition d'offre sera consultable et transmis aux chefs d'établissements volontaires." The second section is currently empty. At the bottom of the page, there is a footer with three columns of information: "Cette démarche est gérée par" (Direction des sports, Ministère des sports et des Jeux olympiques et paralympiques, Avenue de France 75013 Paris), "Cadre juridique" (demarches-simplifiees.fr : 12 mois, Texte cadrant la demande d'information, Voir les statistiques de la démarche), and "Dématisation" (Télécharger le formulaire PDF, Être accompagné dans votre démarche).

# Vous ne possédez pas de compte

Offres des structures et clubs dans le cadre du dispositif "2 heures de sport en plus au collège"

⌚ Temps de remplissage estimé : 10 mn

Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

ou

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#) [J'ai déjà un compte](#)



Se créer un compte en choisissant un identifiant

Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique

Format attendu : john.doe@exemple.fr

Mot de passe  Afficher

Votre mot de passe doit contenir :

 8 caractères minimum

[Créer un compte](#)



- Un courriel de validation vous sera envoyé à l'adresse associée au compte (exemple ci-contre).



Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre adresse [examens.eps@ac-grenoble.fr](mailto:examens.eps@ac-grenoble.fr).

Ouvrez votre boîte email, et cliquez sur le lien d'activation dans le message que vous avez reçu.

Si vous n'avez pas reçu notre message, nous pouvons vous le renvoyer.

[Renvoyer un email de confirmation](#)

- Dans votre messagerie (vérifiez « spam »), cliquez sur le lien présent dans le courriel de validation pour accéder à la page « Données d'identité ».

**Remarque: Dans la mesure du possible et des règles de confidentialité, il est préférable de vous connecter avec le courriel officiel de votre structure/club (facilite le suivi/historique). Peu recommandé d'utiliser France Connect adresse personnelle !**

**Vous pourrez aussi inviter (Cf 3.2) les autres dirigeants, éducateurs pour construire l'offre et le suivi de l'avancée de la démarche.**

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

# Vous possédez un compte

## Offres des structures et clubs dans le cadre du dispositif "2 heures de sport en plus au collège"

Temps de remplissage estimé : 10 mn

**Commencer la démarche**

**Se créer un compte avec FranceConnect**

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

ou

1



## Se connecter avec son compte

Tous les champs sont obligatoires.

### Adresse électronique

Format attendu : john.doe@exemple.fr

### Mot de passe

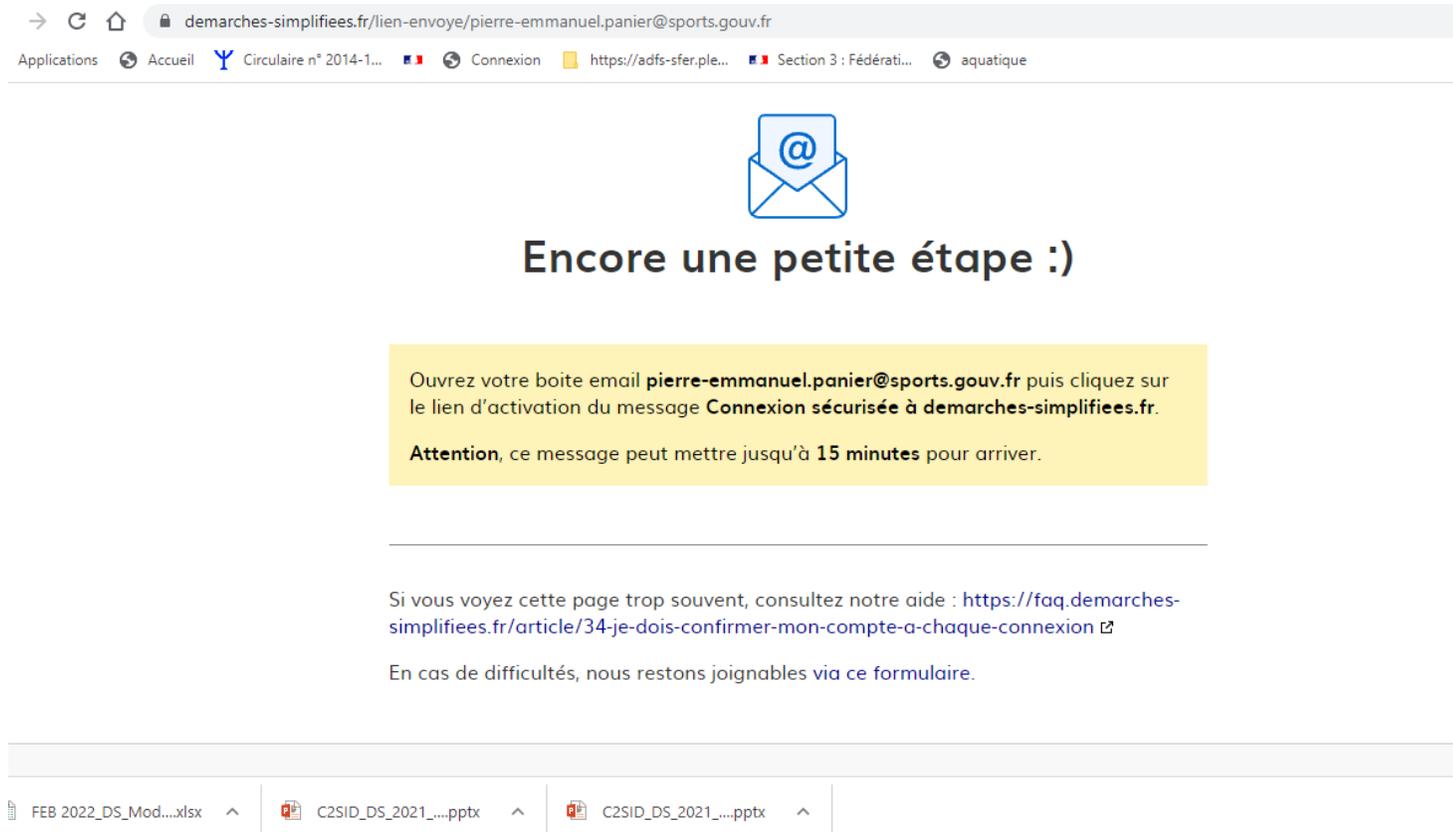
Afficher

### [Mot de passe oublié ?](#)

Se souvenir de moi

# En cas de demande confirmation

- En cas de demande confirmation mot de passe, dans votre messagerie (vérifiez « spam »), cliquez sur le lien présent dans le courriel.
- Régler au besoin la configuration de votre navigateur  
<https://faq.demarches-simplifiees.fr/article/34-je-dois-confirmer-mon-compte-a-chaque-connexion>



The screenshot shows a web browser window with the address bar displaying `demarches-simplifiees.fr/lien-envoye/pierre-emmanuel.panier@sports.gouv.fr`. The page content includes an envelope icon with an '@' symbol, the heading "Encore une petite étape :)", and a yellow box with the following text: "Ouvrez votre boîte email `pierre-emmanuel.panier@sports.gouv.fr` puis cliquez sur le lien d'activation du message **Connexion sécurisée à demarches-simplifiees.fr**. **Attention**, ce message peut mettre jusqu'à **15 minutes** pour arriver." Below this, there is a link to a FAQ article: "Si vous voyez cette page trop souvent, consultez notre aide : <https://faq.demarches-simplifiees.fr/article/34-je-dois-confirmer-mon-compte-a-chaque-connexion>". At the bottom, it says "En cas de difficultés, nous restons joignables via ce formulaire." The browser's taskbar at the bottom shows several open files, including "FEB 2022\_DS\_Mod...xlsx" and "C2SID\_DS\_2021\_...pptx".

# Déposer une candidature

## 3-1 Identification de la personne qui dépose la demande

Cliquer sur [**commencer une démarche**]

Les premières informations demandées sont le numéro SIRET du déposant.

Puis cliquez sur [**Valider**].

Pour la suite:

- Veillez à vous munir du code SIRET de votre structure
- Vous devrez compléter les différentes rubriques en suivant les indications
- Vous pourrez télécharger des pièces justificatives dans certaines rubriques.



https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/12614142/siret

### Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez [annuaire-entreprises.data.gouv.fr](https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr) ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

**Valider**

Offres des structures et clubs dispositif "2 heures de sport en plus au collège"

🕒 Temps de remplissage estimé : 9 mn

Les structures et clubs sont invités à déposer les offres d'activité à destination des chefs d'établissements pour les collégiens volontaires du dispositif 2HSPC.

Cette offre est contrôlée et validée au niveau départemental par la DSDEN/SDJES en lien avec la DRAJES de votre région.

Ce formulaire de proposition d'offre sera consultables et

# Déposer une candidature

- Une fois votre numéro de SIRET validé, vous avez accès à la démarche avec votre fiche SIRET.

## Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.

Ces informations seront jointes à votre dossier.

### AMICALE CANINE 4PATT'FUN

- Siret : 520 113 762 00022
- Libellé NAF : Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
- Code NAF : 94.99Z

• Adresse : AMICALE CANINE 4PATT'FUN MAIRIE 24 AVENUE LAENNEC 22580 PLOUHA FRANCE

Nous allons également récupérer la forme juridique, la date de création, les effectifs, le numéro TVA intracommunautaire, le capital social de votre organisation. Pour les associations, nous récupérerons également l'objet, la date de création, de déclaration et de publication.

Les exercices comptables des trois dernières années pourront être joints à votre dossier.

→ [Autres informations sur l'organisme sur « annuaire-entreprises.data.gouv.fr »](http://annuaire-entreprises.data.gouv.fr)

Utiliser un autre numéro SIRET

Continuer avec ces informations

# Remplir les rubriques

**CLIQUEZ puis INDIQUEZ  
le courriel de l'invité**

## Vous pouvez aussi

- inviter une personne à modifier le dossier en activant le champ prévu à cet effet :  
- Au sein de votre structure

- Enregistrer en brouillon à tout moment, en cliquant sur **[Enregistrer le brouillon]**

## Vous devez:

- Utiliser les listes déroulantes (cliquer sur la flèche vers le bas à droite du champ à renseigner).
- Remplir obligatoirement les champs à côté desquels figure un **astérisque**.
- À tout moment, le dossier peut être enregistré en brouillon. Pour cela, il suffit de cliquer sur le bouton **[Enregistrer le brouillon]**

ROP Direction des Sports (1) x Mail Orange x Modification du brouillon n° x demarches-simplifiees.fr x e Form ation 2024 | x + -

https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/6080181/brouillon

Dossier de candidature à la labellisation Génération 2024

Inviter une personne à modifier ce dossier

Les champs suivis d'un astérisque ( \* ) sont obligatoires.  
Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

Guide de la démarche

Académie \*

Identification

Votre brouillon est automatiquement enregistré. En savoir plus

Déposer le dossier

14:15 16/10/2021

**Si exceptionnellement vous n'êtes pas connecté via le courriel officiel de la structure, il est indispensable d'inviter ici le représentant légal de la structure ( le/la président-e, le-la directrice).**

# Déposer une candidature

## Identification votre département et le(s) collèg(e)s

Vous devez sélectionner votre département et la région de rattachement. Ce service s'occupera de valider votre démarche d'offre dans le cadre des 2HSC.



Offres des structures et clubs dans le cadre du dispositif "2 heures de sport en plus au collèg(e)" **BROUILLON**

Dossier n° 14414694 - En brouillon depuis le 04 octobre 2023 15:22

Expire le 04/10/2024 (12 mois après la création du dossier)

 Inviter une personne à modifier ce dossier ▾

Mon identité ▾

Les champs suivis d'un astérisque (\*) sont obligatoires. Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

[Télécharger le guide de la démarche](#) ↓ ⓘ Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

PPTX - 1,11 Mo

Sélectionnez votre département : \*

17 - Charente-Maritime - Nouvelle-Aquitaine

18 - Cher - Centre-Val de Loire

19 - Corrèze - Nouvelle-Aquitaine

21 - Côte-d'Or - Bourgogne-Franche-Comté

22 - Côtes-d'Armor - Bretagne

23 - Creuse - Nouvelle-Aquitaine

24 - Dordogne - Nouvelle-Aquitaine

# Déposer une candidature

## Identification votre département et le(s) collège(s)

- 1. Une fois votre territoire choisi vous avez accès à l'ensemble des collèges volontaires et éligible au dispositif pour l'année scolaire 2023-2024.
- 2. Sélectionnez le(s) collège(s) visé(s) volontaire(s) pour votre partenariat.
- 3. Vous ne trouvez pas l'établissement **ou** vous voulez être partenaire avec un collège hors de votre département ! Vous pouvez indiquer le nom du collège.



22 - Côtes-d'Armor - Bretagne

1

Sélectionnez le(s) collège(s) volontaire(s) à proximité : (facultatif)

Collège Roger-Vercel 22102 Dinan  
Collège Saint-Joseph 22158 Guerlédan  
Collège Per-Jakez Hélias 22230 Merdrignac  
Collège du Penker 22310 Plestin-les-Grèves  
Collège Victor Vasarely 22330 Le Mené  
Collège Sainte-Anne Saint-Joseph 22370 Pléneuf-Val-André  
Collège Stella Maris 22410 Saint-Quay-Portrieux  
Collège Marie-José Chombart de Lauwe 22503 Paimpol  
Collège Paul Eluard 22530 Guerlédan  
Collège Saint-Joseph 22600 Loudéac  
Collège Notre-Dame de la Clarté 22700 Perros-Guirec  
Collège Saint-Nicolas - Jean XXIII 22800 Quintin  
Collège du Prat Eles 22810 Belle-Isle-en-Terre

2

Sélectionnez le(s) collège(s) volontaire(s) à proximité :

Collège Louise Michel 59000 Lille

Vous ne retrouvez pas le(s) collège(s) volontaire(s) à proximité, merci de nous l'indiquer :

Indiquer le(s) nom(s) du collège(s),

Merci de contrôler qu'il soit bien volontaire.

Collège |

Collège Champagnat, L'Arbresle (0690578D)

Collège Etchecopar, Saint-Palais (0640168K)

Collège Jean Renoir, Bourges (0180777X)

COLLEGE COLETTE - COLLEGE ALTERNATIF DE BESANCON, Besançon (0252039F)

Collège Molière, Paris (0752551R)

Ma structure a un(e) :

1 seul choix possible

3

re !

# Déposer une candidature

## Identification de votre éligibilité pour le dispositif 2HSC

- Sélectionnez l'un des 4 critères d'éligibilité puis :
  - Sélectionnez votre affiliation principale dans le cadre de votre projet 2HSC (pour le cas 1)
- Ou
  - Sélectionnez pour les entreprises sur secteur du Loisirs Sportifs Marchands votre code NAF dans les 6 seules codes éligibles (pour le cas 4)
- Aucune sélection complémentaire dans le cadre d'un agrément SPORT ou JEP.



### 1. Présentation de la structure

Ma structure a un(e) : \*

1 seule choix possible

- Affiliation 2023-2024 à l'une des fédérations sportives reconnues par le ministère chargé des sports
- Affiliation annuelle à l'une des fédérations d'éducation populaire
- Agrément sport
- Agrément JEP
- Acteur du secteur loisir sportif marchand

Sélectionner votre fédération d'éducation populaire : \*

1 seul choix possible

Amicale des fanfares et majorettes de France (AFMF)

Association nationale animation éducation (ANAE)

Cap sport art , aventure et amitié

Comité national olympique et sportif français (CNOSF)

Confédération nationale des foyers ruraux (CNFR)

Confédération nationale des groupements

le la structure :

1 seule choix possible

- Affiliation 2023-2024 à l'une des fédérations sportives reconnues par le ministère chargé des sports
- Affiliation annuelle à l'une des fédérations d'éducation populaire
- Agrément sport
- Agrément JEP
- Acteur du secteur loisir sportif marchand

#### Acteur du secteur loisir sportif marchand

Les entités proposant ou organisant une activité sportive, de loisir ou non, ayant un but lucratif et relevant de l'un des codes de la nomenclature des activités françaises (NAF) suivants :

- 9311Z : gestion d'installations sportives ;
- 9312Z : activités clubs de sports ;
- 9329Z : autres activités récréatives et de loisirs ;
- 9313Z : activités des centres de culture physique ;
- 8551Z : enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs ;
- 6420Z : activités des sociétés holding.

Une charte d'engagements sera mise en place dans le cadre de ce dispositif.

Sélectionner votre code NAF : \*

# Déposer une candidature

## Identification du représentant légal et le responsable du projet 2HSC dans votre structure



### 1.1. Représentant légal de la structure :

Civilité : \*

Sélectionnez une des valeurs

Madame  Monsieur

Nom / Prénom : \*

Adresse mail : \*

Format attendu : nom@domaine.fr

Téléphone : \*

Le numéro de téléphone saisi doit être valide. Exemple : 0612345678

### 1.2. Responsable du projet "2HSC" de la structure

Civilité : (facultatif)

Sélectionnez une des valeurs

Madame  Monsieur

Nom / Prénom : (facultatif)

Adresse mail : (facultatif)

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

[Déposer le dossier](#)

# Déposer une candidature

## 3-7 Cartographier votre offre 2HSC

- Pour utiliser la cartographie :
- 1 et 2- Indiquer l'adresse du lieu de pratique de votre structure à défaut celui du siège social ;
- 2- Sélectionner "ajouter un point" disponible en haut à gauche sur la carte, placer le point repère sur votre adresse ;
- 3- Une fois votre point positionné passer à la question suivante.
- *En cas de difficulté, il faut changer de navigateur Internet, et contrôler la mise à jour.*



Adresse du siège social de la structure : \*

Pour utiliser la cartographie :

- 1) Indiquer l'adresse du siège social ou du lieu de pratique de votre structure ;
- 2) Sélectionner "ajouter un point" disponible en haut à gauche sur la carte, placer le point repère sur votre adresse ;
- 3) Une fois votre point positionné passer à la question suivante.

Besoin d'aide ? [consulter les tutoriels video](#)

**Ajouter un fichier GPX ou KML**

95 Avenue de France

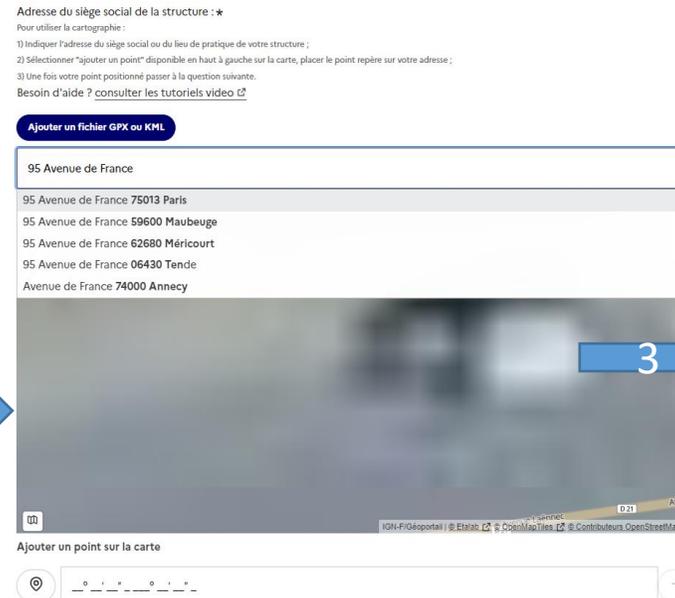
95 Avenue de France 75013 Paris

95 Avenue de France 59600 Maubeuge

95 Avenue de France 62680 Méricourt

95 Avenue de France 06430 Tende

Avenue de France 74000 Annecy



Ajouter un point sur la carte



Adresse du siège social de la structure : \*

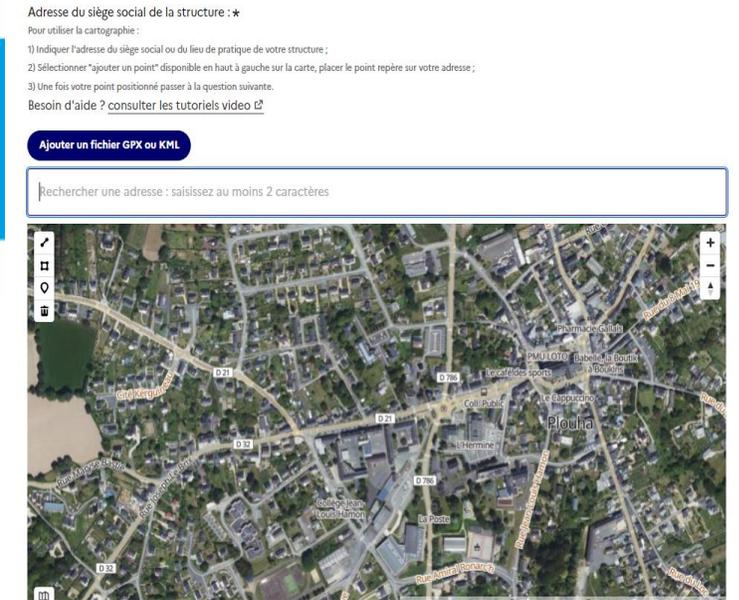
Pour utiliser la cartographie :

- 1) Indiquer l'adresse du siège social ou du lieu de pratique de votre structure ;
- 2) Sélectionner "ajouter un point" disponible en haut à gauche sur la carte, placer le point repère sur votre adresse ;
- 3) Une fois votre point positionné passer à la question suivante.

Besoin d'aide ? [consulter les tutoriels video](#)

**Ajouter un fichier GPX ou KML**

Rechercher une adresse : saisissez au moins 2 caractères



Adresse du siège social de la structure : \*

Pour utiliser la cartographie :

- 1) Indiquer l'adresse du siège social ou du lieu de pratique de votre structure ;
- 2) Sélectionner "ajouter un point" disponible en haut à gauche sur la carte, placer le point repère sur votre adresse ;
- 3) Une fois votre point positionné passer à la question suivante.

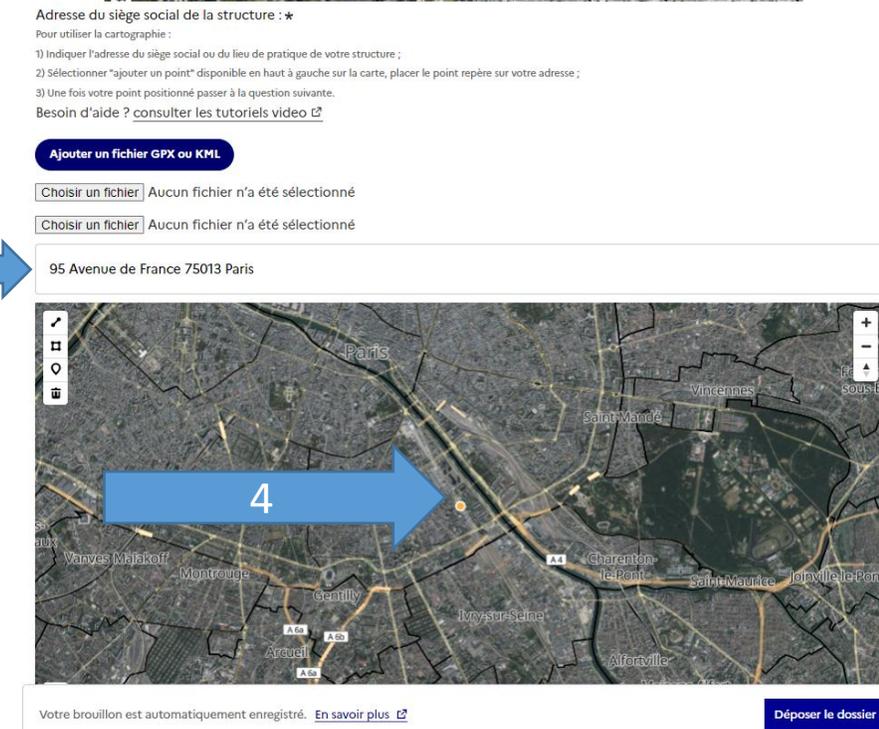
Besoin d'aide ? [consulter les tutoriels video](#)

**Ajouter un fichier GPX ou KML**

Choisir un fichier Aucun fichier n'a été sélectionné

Choisir un fichier Aucun fichier n'a été sélectionné

95 Avenue de France 75013 Paris



95 Avenue de France 75013 Paris

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

**Déposer le dossier**



# Déposer une candidature

## Présentation de votre offre pédagogique dans le cadre des 2HSC

### 2. Votre projet "2 heures de sport en plus au collège"

#### RAPPEL : Les publics concernés dans le cadre des 2HSC

Le dispositif est ouvert à tous les collégiens mais s'adresse prioritairement aux jeunes éloignés de la pratique sportive quelles qu'en soient les raisons, par exemple :

- Jeune en situation handicap ;
- Jeune avec des pathologies de santé ;
- Jeune avec une difficulté de sociabilisation ;
- Jeune en rupture avec des systèmes d'évaluation classiques ;
- Jeune qui ne se retrouve pas dans une offre sportive classique.

Il est indispensable d'adapter votre pratique et les séances proposées aux jeunes.

Nous vous encourageons à consulter la fiche club "mieux accueillir les publics cibles" dans le kit "outils" du dispositif.

Activité proposée : \*

Nom de la discipline/spécialité dans le cadre du dispositif des 2HSC

Description de l'activité : \*

Redimensionnez le champ pour saisir plus de lignes

Décrire l'activité proposée dans le cadre des 2HSC, et notamment le caractère innovant, ludique ou particulier lui permettant de répondre au dispositif.

Activité ouverte au(x) jeune(s) en situation de handicap ? \*

Oui  Non

La structure a-t-elle un lieu de pratique à disposition : \*

Oui  Non

De quel type de lieu de pratique avez-vous besoin ? \*

Redimensionnez le champ pour saisir plus de lignes

Terrain, gymnase, cours, espace...

Avez-vous un(des) éducateur(s) qualifié(s) pour l'intervention ? (facultatif)

professionnel(s)

bénévole(s)

#### Educateur(s) professionnel(s)

Un contrôle de(s) carte(s) professionnelle(s) sera effectué ultérieurement par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

#### Educateur(s) bénévole(s)

Un contrôle d'honorabilité sera effectué ultérieurement par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

# Déposer une candidature

Le questionnaire fini par 3 questions optionnelles sur :

- les créneaux horaires privilégiés;
- l'effectif limité pour le projet qui ne peut pas être 20 jeunes dans tout les cas.
- L'obligation de pratique lié à votre activité

Un dernier encadré vous laisse la possibilité de transmettre une information complémentaire non traitée dans la démarche pour faire préciser votre proposition d'offre pédagogique.

Une fois que vous avez contrôlé votre proposition d'offre dans le cadre de 2HSC vous pouvez [Déposer le dossier], vous recevez un mail de confirmation et les informations relatives à l'avancée de votre dossier.

1

2

3

4

Quel(s) créneau(x) horaire(s) privilégiez-vous ? (facultatif)  
Redimensionnez le champ pour saisir plus de lignes  
Quel(s) jour(s) ? Quel(s) horaire(s) ? Quels période(s) dans la journée ?

Existe-t-il un effectif limité dans votre activité ? Si oui, combien ? (facultatif)  
L'effectif ne peut pas dépasser 20 jeunes maximum.

Existe-t-il des obligations pour la pratique de votre activité ? (facultatif)  
Exemple : savoir nager, certificat médical particulier...

Information complémentaire à votre projet 2HSC : (facultatif)  
Redimensionnez le champ pour saisir plus de lignes

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

**Déposer le dossier**

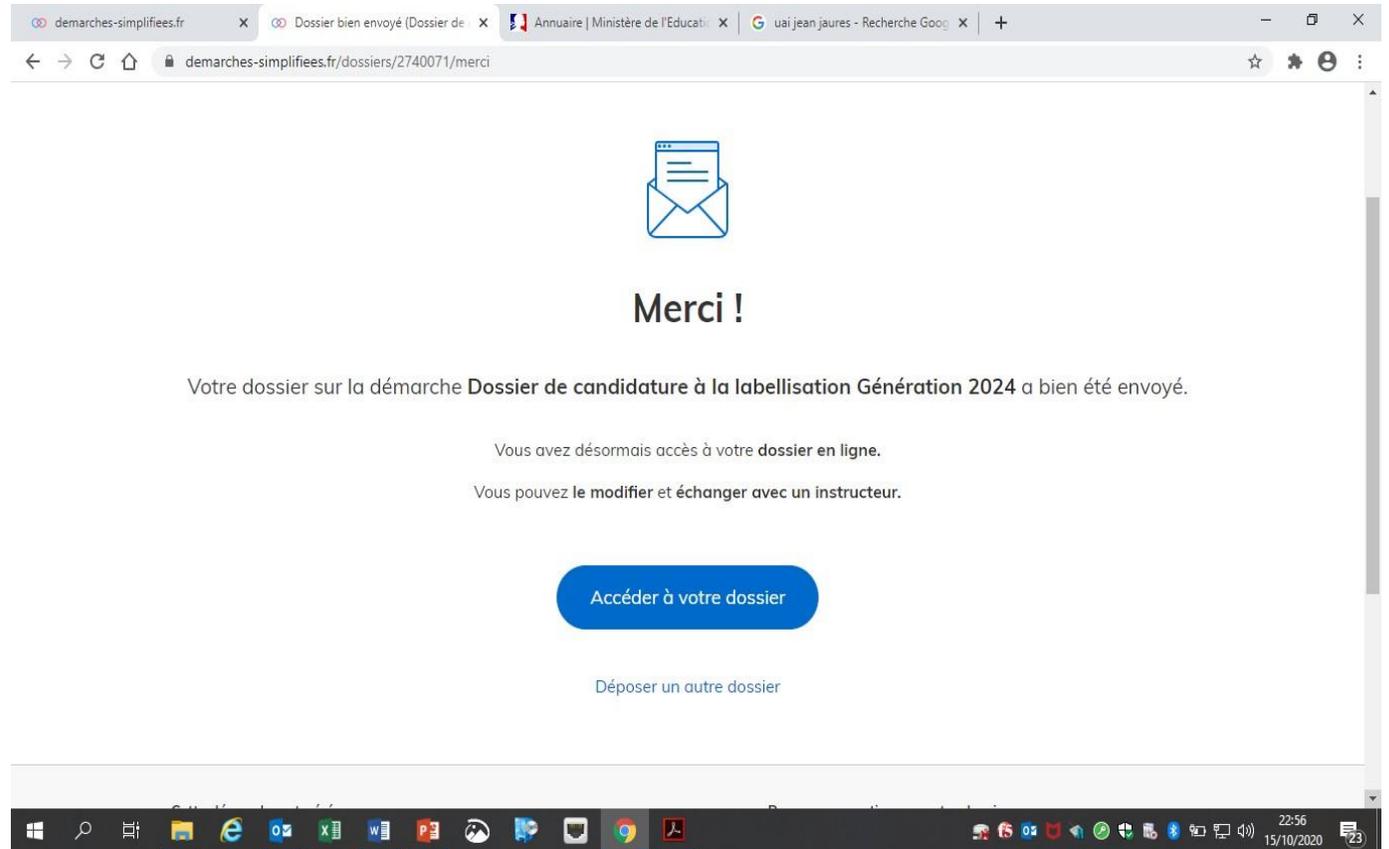
# Soumettre la demande :

- Vous avez cliqué sur **[Déposer le dossier]** pour effectuer le dépôt et ainsi initier votre demande de validation.

*La pièce déposée ne doit pas peser plus de 20Mo.*

- Un courriel de confirmation de dépôt vous est envoyé sur l'adresse associée au compte.
- L'écran suivant apparaît.
- Votre dossier prend le statut « en construction », il reste modifiable tant qu'il ne prend pas le statut « en instruction ».
- Nous vous conseillons de l'imprimer afin de fournir une copie au représentant légal.
- Il est possible d'accéder à la demande que vous venez de déposer en cliquant sur

**[ Accéder à votre dossier ]**



The screenshot shows a web browser window with the URL demarches-simplifiees.fr/dossiers/2740071/merci. The page features a blue envelope icon, the text "Merci !", and a confirmation message: "Votre dossier sur la démarche Dossier de candidature à la labellisation Génération 2024 a bien été envoyé." Below this, it states "Vous avez désormais accès à votre dossier en ligne." and "Vous pouvez le modifier et échanger avec un instructeur." A prominent blue button labeled "Accéder à votre dossier" is visible, along with a smaller link "Déposer un autre dossier". The browser's taskbar at the bottom shows various application icons and the system clock indicating 22:56 on 15/10/2020.

**Vivons ensemble l'expérience sport et culture !**

# Accéder au suivi de ma demande

## Consulter et modifier ma demande

- Via **[Accéder à votre dossier]** dans la fenêtre qui apparaît une fois le dépôt fait
- Ou **[Consulter mon dossier]** dans le courriel de confirmation de dépôt reçu à l'adresse du compte, vous accédez à un résumé de votre demande.

Sur cette page il est possible de:

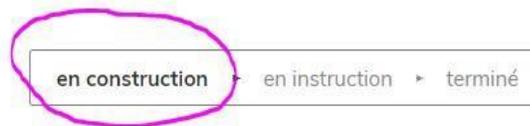
- Se connecter au dossier.
- **Inviter une personne à le lire et/ou le compléter.**
- Le **modifier.**
- Voir son **statut.**



Dossier de candidature à la labellisation Génération 2024 Académie de Grenoble en construction  
Dossier n° 1398932 - Déposé le 12 février 2020

[Inviter une personne à modifier ce dossier](#) [Modifier mon dossier](#)

Résumé Demande Messagerie



en construction en instruction terminé

Votre dossier est en construction. Cela signifie que **vous pouvez encore le modifier**. Vous ne pourrez plus modifier votre dossier lorsque l'administration le passera « en instruction ».

Vous avez une question ? Utilisez la messagerie pour [contacter l'administration directement](#).

### Dernier message



 Email automatique le 12 février à 12 h 10  
[RECTORAT GRENOBLE - Labellisation G24 - Votre dossier n° 1398932 a bien été déposé]

# Les différents statuts de ma demande



Votre dossier est en construction. Cela signifie que vous pouvez encore le modifier. Vous ne pourrez plus modifier votre dossier lorsque l'administration le passera « en instruction ».

Vous avez une question ? Utilisez la messagerie pour [contacter l'administration directement](#).

Une fois connecté, vous pouvez accéder directement à votre dossier qui peut avoir plusieurs statuts différents :

- « **Brouillon** » : dossier modifiable.
- « **En construction** » : dossier modifiable.
- « **En instruction** » : dossier consultable mais non-modifiable → Le service instructeur instruit votre dossier avant sa validation..

Après son instruction, le dossier sera soit:

- **Accepté** : votre offre sera transmise au chef d'établissement qui pourra décider de conventionner avec votre club.
- **Sans suite** : en cas de désistement de votre part.
- **Refusé** : dans ce cas le référent départemental peut vous contacter pour reformuler votre offre et finaliser la démarche.

Le dossier pourrait aussi être annoté.

# Télécharger le fichier annoté pour mise à jour

Pour télécharger le fichier annoté, depuis le courriel reçu à l'adresse associée au compte :

- Cliquez sur le lien envoyé ou sur le bouton [**Consulter mon dossier**],
- Puis cliquez sur le **fichier précédé de l'icône représentant un trombone**
- À partir des commentaires et/ou annotations, mettez à jour votre candidature et archivez-la.

The screenshot shows a web interface for a candidate portal. At the top, it displays the title 'Dossier de candidature à la labellisation Génération 2024 Académie de Grenoble' with a status 'en construction' in a box. Below the title, it shows 'Dossier n° 1398932 - Déposé le 12 février 2020'. There are two buttons: 'Inviter une personne à modifier ce dossier' and 'Modifier mon dossier'. Below these are tabs for 'Résumé', 'Demande', and 'Messagerie'. A progress bar shows 'en construction' as the active step, followed by 'en instruction' and 'terminé'. A message states: 'Votre dossier est en construction. Cela signifie que vous pouvez encore le modifier. Vous ne pourrez plus modifier votre dossier lorsque l'administration le passera « en instruction ».' Below this, it says 'Vous avez une question ? Utilisez la messagerie pour contacter l'administration directement.' The 'Dernier message' section shows a message from 'Vous' dated 'le 17 février à 12 h 53' with the text: 'bonjour, Nous vous remercions d'effectuer une relecture du paragraphe 2. Cordialement C.Gellens'. An attachment 'DS\_usager.PNG' is visible at the bottom.

# Collèges

## Le Chef d'Établissement

- Il recense et tient à jour les « créneaux 2H » disponibles / la liste d'élèves volontaires / équipements et autres espaces disponibles
- Il organise la complémentarité 2HSC avec les projets d'établissement, d'EPS et d'AS / les modalités d'identification des publics prioritaires bénéficiaires
- Il informe les élèves et les familles / la communauté éducative
- Signe la convention avec les partenaires

## Professeur référent :

- Correspond avec chef Ets / DRAJES (pour les créneau 2HSC)
- Transmet liste collégiens et lieux RDV
- Peut intervenir dans activités 2HSC en cumul d'emploi

# Mouvement sportif

## Fédérations sportives

- Désignent un référent
- Identifient et formalisent une offre 2HSC
- Organisent la promotion interne du dispositif
- Inscrivent leur offre dans leur PSF
- Suivent et évaluent leur implication

Le CNOSF et son réseau CROS/CDOS contribue à la promotion du dispositif 2HSC

## L'organisateur de l'offre = le partenaire

- Identifie : offre / moyens matériels et RH
- Présente au SDJES son offre 2HSC
- Respecte la réglementation du code du sport relative au EAPS
- Précise la formation complémentaire de l'encadrement dans sa structure.
- Signe la convention 2HSC proposée
- Recueille les autorisations parentales signées
- Demande aux services de l'Etat le paiement de la prestation réalisée
- Contribue à transmettre les données nécessaires au pilotage du dispositif

# Collectivités

Région, Département, EPCI, commune

Recensent leurs moyens matériels et transport / équipements sportifs et autres espaces municipaux mobilisables

## Peuvent :

- Valoriser leurs engagements en signant la convention 2HSC avec l'établissement et la structure sportive
- Soutenir financièrement l'action du club dans le cadre des dispositifs qui lui sont propres

# Dispositif 2HSC

# Services de l'Etat

Rectorat/DRAJES - Académie - DSDEN (SDJES) selon l'organisation territoriale

## SDJES

- Fait la promotion de la cartographie de visualisation des collèges volontaires de son territoire
- Recense les offres des structures sportives et des éducateurs sportifs, en lien avec les services des sports des collectivités et/ou les CDx et/ou le CDOS
- Organise l'intermédiation entre l'offre et la demande
- Vérifie le respect de la réglementation EAPS et la conformité des conventions
- Vérifie l'honorabilité des intervenants
- Contrôle les cartes professionnelles de l'encadrement
- Il contribue à l'instruction des demandes de paiement jusqu'à la phase préalable à la validation des crédits

## DRAJES

- Assure le pilotage du dispositif en lien avec l'IA-IPR
- Assure le paiement des prestations réalisées par le mouvement sportif, en lien avec les SDJES

## L'IA-IPR EPS

- Assure une expertise auprès du recteur et des parties prenantes
- Conseille et accompagne le DASEN dans la phase opérationnelle et les chefs d'Ets.
- Assure l'information auprès des coordonnateurs d'EPS

## Recteur d'académie

- Mobilise ses services pour assurer la réussite du dispositif, selon l'organisation mise en place par le recteur de région académique
- Transmet au recteur de région académique la liste finalisée des Ets volontaires

## DASEN

- Installe le copil déptal avec le binôme SDJES/IA-IPR EPS, il peut être le Groupe d'appui départemental (GAD) ou toute autre instance adhoc
- Favorise les relations entre les chefs d'Ets et les structures sportives partenaires, peut déléguer au SDJES.
- Invite les élus locaux à mobiliser leurs moyens et à s'engager dans la définition d'un plan local sportif.

## Le recteur de région académique ou mono-académie

- Responsable du bon déploiement du dispositif dans la région académique, peut déléguer à la DRAJES
- Installe et réunit un comité de pilotage associant les acteurs
- Organise la mobilisation des services de l'éducation nationale (IA-IPR EPS, DASEN) et Sport (chef de pôle DRAJES, SDJES CAS), et précise leur rôle dans le dispositif 2HSC
- Suivi et compte-rendu des résultats à la direction des sports et à la DGESCO